



Liberté • Égalité • Fraternité  
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DU HAUT-RHIN

Préfecture

Direction des relations avec les collectivités locales

Bureau des enquêtes publiques et installations classées

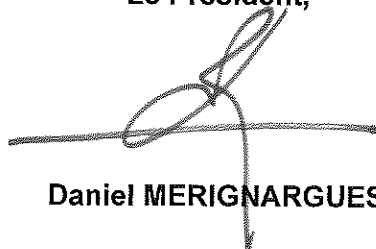
## COMMUNIQUÉ DE PRESSE CoDERST

### Séance du 5 septembre 2019

- POINT N° 1 : Approbation du procès-verbal de la séance du 4 juillet 2019
- POINT N° 2 : Déclaration d'insalubrité de l'immeuble sis 26 rue des abeilles à Mulhouse
- POINT N° 3 : Projet d'arrêté préfectoral portant autorisation à la mairie de Saint Louis d'utiliser une ressource en eau privée (n° BSS003WHEK) en vue d'alimenter le stand de Tir L'Arquebuse à Saint Louis
- POINT N° 4 : Projet d'arrêté préfectoral portant autorisation aux Amis de la Nature – section Illzach d'utiliser une ressource en eau privée (n° BSS003JIWC) en vue d'alimenter le chalet-refuge du Haut Mahrel à Urbès
- POINT N° 5 : Création de chambre funéraire à Altkirch par la société Pompes Funèbres Maraviglia, représentée par Mme Nicole Maraviglia
- POINT N° 6 : Création d'une chambre funéraire à Sainte-Marie-aux-Mines, par la SCI DOMIEL, gérée par M. Dominique Schifferlé
- POINT N° 7 : Projet d'arrêté préfectoral portant prescriptions complémentaires à la société PSA PEUGEOT CITROËN SNC située sur le territoire de Sausheim et Rixheim
- POINT N° 8 : Projet d'arrêté préfectoral portant enregistrement à la société EUROVIA ALSACE LORRAINE pour l'exploitation d'une installation de stockage de déchets inertes et une installation de broyage à Rixheim

Le conseil a émis un avis favorable à l'ensemble des points examinés ci-dessus.

Le Président,



Daniel MERIGNARGUES